

Objectifs	S'entraîner à avoir des idées, à créer.
Applications (exemples)	<u>En formation initiale</u> : toute opération qui consiste à imaginer des possibilités, à faire preuve d'inventivité ou de créativité. <u>Sur les postes de travail</u> : toute tâche impliquant d'avoir des idées pour améliorer son poste de travail, sa façon de travailler ou encore l'objet en fabrication. <u>Dans la vie quotidienne</u> : toute opération mentale demandant à imaginer des possibilités pour se simplifier la tâche ou la vie ou l'améliorer.
Matériel	Une feuille comportant le travail de création à faire.
Consignes	Les apprenants peuvent travailler seuls ou en groupe. S'ils ont des difficultés pour écrire les idées (ou les dessiner), on peut constituer des groupes comportant un apprenant qualifié pour écrire ou dessiner les idées qui auront été données.
Remarques	Les apprenants peuvent à loisir donner libre cours à leur imagination. Toutefois, le formateur peut poser la condition de créer un véhicule qu'on puisse utiliser sans toutefois insister sur les moyens de le faire avancer.
Extension(s) (exemples)	Le formateur peut proposer ou faire proposer à ses apprenants un autre objet idéal à imaginer. La recherche par les apprenants eux-mêmes est généralement très fructueuse. Il s'agit là de laisser vraiment libre court à l'imagination de chacun.
Individualisation	Oui.
Corrigé	Non.

Dessinez ou décrivez un nouveau véhicule qui pour vous serait le plus pratique.

Objectifs	S'entraîner à avoir des idées, à créer.
Applications (exemples)	<u>En formation initiale</u> : toute opération qui consiste à imaginer des possibilités, à faire preuve d'inventivité ou de créativité. <u>Sur les postes de travail</u> : toute tâche impliquant d'avoir des idées pour améliorer son poste de travail, sa façon de travailler ou encore l'objet en fabrication. <u>Dans la vie quotidienne</u> : toute opération mentale demandant à imaginer des possibilités pour se simplifier la tâche ou la vie ou l'améliorer.
Matériel	Une feuille comportant le travail de création à faire.
Consignes	Les apprenants peuvent travailler seuls ou en groupe. S'ils ont des difficultés pour écrire les idées (ou les dessiner), on peut constituer des groupes comportant un apprenant qualifié pour écrire ou dessiner les idées qui auront été données.
Remarques	Les apprenants peuvent à loisir donner libre cours à leur imagination. L'être idéal n'est pas tenu de ressembler à un humain par exemple...
Extension(s) (exemples)	Le formateur peut proposer ou faire proposer à ses apprenants d'inventer également un cadre où faire évoluer cet être idéal. Un cadre idéal, pourquoi pas ?
Individualisation	Oui.
Corrigé	Non.

Créez un être idéal. Faites-en la description physique et morale.
Il peut ne pas ressembler à un humain...

Objectifs	S'entraîner à avoir des idées, à créer.
Applications (exemples)	<u>En formation initiale</u> : toute opération qui consiste à imaginer des possibilités, à faire preuve d'inventivité ou de créativité. <u>Sur les postes de travail</u> : toute tâche impliquant d'avoir des idées pour améliorer son poste de travail, sa façon de travailler ou encore l'objet en fabrication. <u>Dans la vie quotidienne</u> : toute opération mentale demandant à imaginer des possibilités pour se simplifier la tâche ou la vie ou l'améliorer.
Matériel	Une feuille comportant le travail de création à faire.
Consignes	Les apprenants peuvent travailler seuls ou en groupe. S'ils ont des difficultés pour écrire les idées (ou les dessiner), on peut constituer des groupes comportant un apprenant qualifié pour écrire ou dessiner les idées qui auront été données.
Remarques	Les apprenants peuvent à loisir donner libre cours à leur imagination. Toutefois, le formateur doit insister sur la consigne qui suppose d'inclure au moins 35 heures de travail.
Extension(s) (exemples)	Le formateur peut proposer d'imaginer ce que pourrait être l'emploi du temps de travail idéal ou encore directement le travail idéal.
Individualisation	Oui.
Corrigé	Non.

Créez un emploi du temps idéal. Une obligation quand même :
...il vous faut consacrer au moins 35 heures au travail.